

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

286 P NP DM4
Projets de réserves de biodiversité pour huit
territoires dans la région administrative de la
Côte-Nord 6213-01-001



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le 17 janvier 2012 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, à laquelle séance il y avait quorum.

RÉSOLUTION 2012-01-010

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) – projet de réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate – mémoire de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis en place un processus de consultations publiques dont l'objet a pour titre « Projet d'attribution d'un statut permanent de réserves de biodiversité pour huit territoires dans la région administrative de la Côte-Nord »;

CONSIDÉRANT QUE la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate se situe sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord et fait partie des huit réserves faisant l'objet du présent processus de consultations publiques;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'un statut d'aire protégée à une portion de territoire peut engendrer des impacts socioéconomiques sur des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire faire connaître sa position dans le cadre de ce processus;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par la conseillère de comté, M^{me} Micheline Anctil, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer aux consultations publiques organisées par le BAPE par le dépôt d'un mémoire dont le texte est reproduit en annexe aux présentes pour en faire partie intégrante.

Extrait certifié conforme par :

William Lebel,
directeur général et secrétaire-trésorier

Les Escoumins,
le 18 janvier 2012

Le procès-verbal de ladite résolution sera approuvé lors d'une session ultérieure.

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 Téléc. : 418 233-3010
www.mrchcn.qc.ca info@mrchcn.qc.ca

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE
DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES**

***Projet d'attribution
d'un statut permanent
de réserve de biodiversité
pour huit territoires de la région
administrative de la Côte-Nord***



**Les Escoumins
Le 17 janvier 2012**

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE	3
2.	TERRITOIRE.....	3
3.	PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	3
4.	AIRES PROTEGEES	4
5.	OCCUPANTS DU TERRITOIRE	4
6.	SITUATION DES ENTREPRISES	5
7.	FORET PUBLIQUE	5
8.	ÉTAT DE LA SITUATION.....	6
9.	DEMANDE DE LA MRC DE LA HAUTE-COTE-NORD	7
10.	RÉFÉRENCES	8

1. CONTEXTE

Le projet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vise l'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour huit territoires de la région administrative de la Côte-Nord.

Par le processus de consultations publiques du BAPE, la MRC de La Haute-Côte-Nord désire se positionner à cet égard.

2. TERRITOIRE

La MRC de La Haute-Côte-Nord, localisée à l'extrémité sud-ouest de la Côte-Nord, couvre une superficie de 12 509 km² qui s'étend sur environ 160 km de littoral, de l'embouchure de la rivière Saguenay à celle de la rivière Betsiamites, et vers le nord jusqu'au 50^e parallèle.

Le territoire municipal ne représente qu'une fraction de la superficie totale de la MRC; plus de 80 % de celle-ci est constituée du Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet. Par conséquent, la densité de la population est faible (1,01 personne/km²). En ne considérant que la portion municipale (2 068 km²), celle-ci augmente à 6,1 personnes/km², ce qui demeure relativement faible.

La forêt couvre environ 90 % du territoire de la MRC (\pm 11 000 km²). La forêt publique s'étend sur tout le nord du corridor municipalisé ainsi que sur la majeure partie du TNO, alors que la forêt privée occupe une bande de quelques kilomètres le long du fleuve. D'ailleurs, la prédominance du couvert forestier influence grandement le mode de vie des habitants de la MRC par les activités économiques et récréatives qu'il génère. De leur côté, le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay représentent un intérêt pour la pêche commerciale et le tourisme.

3. PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'exploitation de la ressource forestière s'avère être l'activité la plus importante sur le territoire de la MRC. En effet, en plus des emplois reliés à son prélèvement et sa régénération (secteur primaire), l'exploitation de la ressource forestière a aussi des répercussions sur le secteur secondaire (scieries et usines de transformation) et tertiaire (services forestiers, transport des chargements). Selon un inventaire du CLD de La Haute-Côte-Nord réalisé en 2002 portant sur les entreprises de La Haute-Côte-Nord, on dénombre au moins 125 de celles-ci qui sont reliées à l'industrie du bois dans les trois secteurs d'activité. De cet inventaire, on considère que plus de la moitié des emplois du secteur primaire et du secteur secondaire sont liés à la forêt (CLDHNC, 2002). D'ailleurs, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), évaluait, en date du 7 décembre 2006, à 1 509 (26 % des emplois) le nombre d'emplois en lien avec l'industrie forestière en Haute-Côte-Nord. Il faut préciser qu'il s'agit de données recensées avant la crise forestière.

4. AIRES PROTÉGÉES

Les aires protégées que l'on retrouve dans la MRC de La Haute-Côte-Nord se divisent en plusieurs types : écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves écologiques ou de biodiversité, refuges fauniques, parcs et habitats fauniques en tout genre. Au total, les zones de conservation occupent une superficie de 286 km² (2,29 % du territoire). Ceci est sans compter la superficie des refuges biologiques pour lesquels nous n'avons pas d'information.

Parmi ces aires protégées, la réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate occupe une superficie de 268 km². Des agrandissements sont proposés de façon à assurer la protection des principaux lacs du territoire. En raison de l'existence de titres miniers, seule une proposition d'agrandissement de 18 km² est possible actuellement, ce qui portera la superficie totale de la réserve à 286 km².

À l'intérieur de la réserve de biodiversité du brûlis du lac Frégate, neuf droits de villégiature et quatre droits d'abri sommaire y sont recensés. Il est important de rappeler que depuis 1993, le MRNF émet seulement des baux de villégiature puisqu'ils permettent des terrains d'une plus grande superficie et la construction de bâtiments favorisant plus de commodités. De même, certaines irrégularités étaient observées dans l'utilisation des baux d'abri sommaire lorsque le gîte rudimentaire se transformait en une version améliorée entraînant la perte du caractère rudimentaire et rustique de l'abri sommaire (augmentation de la surface de plancher, construction de bâtiments secondaires, déboisement du site, construction de chemin d'accès, installation de l'eau courante, etc.) avec comme conséquence que les normes d'aménagement et environnementales n'étaient souvent pas respectées. Par conséquent, le MDDEP et le MRNF devraient se coordonner et autoriser la conversion d'un bail d'abri sommaire en bail de villégiature dans les réserves de biodiversité afin de régulariser certaines situations et d'uniformiser les droits consentis sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, et malgré le fait qu'il ne fasse pas l'objet d'un statut légal à ce jour, le plan de rétablissement du caribou forestier doit être considéré dans les mesures de protection du territoire. Le but principal de ce plan est de permettre au caribou forestier de retrouver un état satisfaisant partout dans son aire de répartition, d'améliorer son statut de protection et d'assurer sa pérennité. Dans le cadre de ce plan, le MRNF a produit une cartographie indiquant les zones de protection et les zones d'atténuation anthropique. Sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, la combinaison de ces deux types de zones représente une superficie de 1 930 km² (15 % du territoire).

5. OCCUPANTS DU TERRITOIRE

La forêt est aussi le siège d'activités récréatives et touristiques dont le nombre, l'intensité et l'étendue sur le territoire forestier ont augmenté au cours des dernières années. Ce phénomène s'explique notamment par l'évolution des tendances et des modes de récréation et de tourisme ainsi que par l'ouverture ou le prolongement de chemins forestiers favorisant l'accessibilité de l'arrière-pays.

Les pourvoies avec droits exclusifs couvrent un territoire de 1 209,7 km² et les zecs 3 452 km², pour un total de 4 661,7 km². Cette superficie équivaut à 37 % du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord (12 509 km²).

On remarque depuis quelques années une tendance vers l'augmentation de l'utilisation multiressource du territoire forestier. Ceci implique que le territoire, jadis principalement utilisé pour l'exploitation forestière, est maintenant soumis à une plus grande variété d'usages et du même coup d'utilisateurs.

En plus des utilisateurs des ressources fauniques, il faut aussi considérer la présence des villégiateurs qui sont répartis sur l'ensemble du territoire (plus de 1 700 baux de villégiature et d'abris sommaires).

6. SITUATION DES ENTREPRISES

Les conditions difficiles actuelles du marché pour les produits forestiers sont principalement causées par la surtaxe à l'exportation aux États-Unis, la parité du dollar américain, la chute de la construction domiciliaire et la diminution des attributions forestières.

Dans ce contexte défavorable, Kruger a fermé sa seule usine en Haute-Côte-Nord (Scierie HCN, à Forestville) en 2007, causant une perte de centaines d'emplois directs. De plus, les Produits forestiers Berscifer (anciennement Produits forestiers Labrieville) ont actuellement suspendu leurs opérations pour une période indéterminée. Ces exemples démontrent bien que l'industrie du bois d'œuvre est précaire.

Il faut également considérer la situation précaire des autres grandes entreprises d'exploitation forestière qui sont en opération (Boisaco, Bersaco et Les Entreprises Ushkuai) en plus de l'ensemble des PME, organismes et associations qui sont liés de près ou de loin à l'industrie forestière en fournissant des services complémentaires : reboisement, traitements sylvicoles, formation, transport, terrassement, électronique et mécanique, soudure, fournitures et outillage, conciergerie, etc.

7. FORET PUBLIQUE

La forêt du domaine public fait partie de deux unités d'aménagement forestier : l'UAF 093-51 et l'UAF 097-51 représentent respectivement 1,1 % et 68,9 % de la superficie de la MRC de La Haute-Côte-Nord, soit 70 % de la superficie de la MRC, avec un total de 10 254 km². Cependant, la superficie destinée à la production forestière et sans contrainte ne représente que 72 % des UAF, soit 7 392 km².

L'entreprise Boisaco Inc. est le mandataire de gestion de l'UAF 097-51. Boisaco a déjà entrepris une démarche de certification de cette UAF sous la bannière FSC (Forest Stewardship Council). Cette certification, assurée par un organisme indépendant, garantira que la gestion effectuée est viable et respectueuse pour les générations à venir. L'une des étapes importantes de cette démarche est la protection de la biodiversité des écosystèmes (Boisaco, 2011). En effet, dans le cadre de sa certification, Boisaco doit déjà ajouter de nouvelles aires protégées (les forêts à haute valeur de conservation ou FHVC) à celles actuellement en vigueur en vue d'atteindre l'objectif mondial de 12 % de conservation de son territoire d'exploitation.

Il est important de noter que le complexe industriel de Boisaco inclut des usines de première, seconde et troisième transformation qui permettent un usage exhaustif de la matière première, celle-ci étant utilisée tant pour la fabrication de bois d'œuvre que pour la production de panneaux prémoulés, de granules écoénergétiques et de litière équestre. On y retrouve les installations suivantes : complexe de

sciage et de rabotage (Boisaco), séchoirs (Boisaco), cour et aires d'entreposage (Boisaco), usine de fabrication de panneaux (Sacopan), usine de fabrication de granules (Granulco), usine de fabrication de litière équestre (Ripco et Granulco). Deux autres sites industriels comprennent une usine de composantes de palettes (Bersaco) ainsi qu'une usine de transformation du granit (Graniber) (Boisaco, 2011).

Au total, ce sont près de 800 emplois qui sont liés au complexe industriel de Boisaco, soit environ 13 % des emplois de La Haute-Côte-Nord.

8. ÉTAT DE LA SITUATION

Le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est actuellement aménagé sous l'angle du multiressource. La mise en place de l'aménagement écosystémique lors des nouvelles planifications forestières accroît la prise en compte de la résistance et de la résilience des écosystèmes forestiers.

L'intention de protéger une partie du territoire afin de répondre à un besoin précis, telle l'atteinte de l'objectif du 12 % d'aires protégées au Québec, est justifié. Il est toutefois important de rappeler que le développement n'est durable que lorsque l'équilibre est atteint entre les sphères de l'environnement, de l'économie et du social.

Le gouvernement doit prendre en considération les particularités de chaque région et adapter ses engagements en matière de protection de l'environnement et de maintien de la biodiversité.

Il est important de rappeler que la MRC de La Haute-Côte-Nord est une région-ressource dont le principal moteur économique est la mise en valeur de la forêt et potentiellement l'industrie minière et éolienne. Le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord est déjà occupé sur son ensemble et l'aménagement forestier qui y est pratiqué permet à une très grande partie de nos communautés locales d'y vivre.

Dans un avis déposé à M^{me} Nathalie Normandeau, alors ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le 7 décembre 2010, le Forestier en chef faisait état de certains éléments concernant le réseau d'aires protégées au Québec qui se doivent d'être considérés :

- « [...] la baisse des possibilités forestières 2008-2013, annoncée par le Forestier en chef en décembre 2006, a été attribuée à plusieurs facteurs dont la diminution de la superficie destinée à la production forestière. Elle s'explique, pour environ les deux tiers de l'impact global, par les mesures de protection du territoire et de la biodiversité introduites au cours de la période 2000-2008, soit la limite nordique d'attribution, les aires protégées, les refuges biologiques, les mesures de protection des habitats fauniques, les mesures de dispersion des interventions, dont la coupe mosaïque (CMO), etc. Pour le tiers restant de l'impact global, la baisse est attribuée à l'introduction et à la prise en compte de connaissances nouvelles ou plus précises sur les pentes fortes, les bandes et les écotones riverains, les chemins, les dénudés secs et humides, les rendements forestiers, les territoires à faible productivité, etc. » (FEC, 2010, p. 14)
- « [...] l'instauration de la limite nordique d'attribution, en 2002, a soustrait une superficie de l'ordre de 10 000 000 ha ou 100 000 km² de l'aménagement forestier. En matière de protection de la forêt boréale, cet immense territoire s'ajoute en pratique au réseau des aires protégées. [...] c'est

globalement 64 % de la forêt boréale continue qui se trouve exclue de l'aménagement forestier. » (FEC, 2010, p. 107)

9. DEMANDE DE LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord couvre une superficie de 12 509 km² et que la forêt s'étend sur environ 90 % du territoire (± 11 000 km²);

CONSIDÉRANT QUE les aires protégées et les zones de protection prévues au Plan caribou totalisent une superficie de 2 216 km² (17 % du territoire);

CONSIDÉRANT QUE les pourvoiries avec droits exclusifs et les zecs totalisent une superficie de 4 661,7 km² (37 % du territoire) et que les villégiateurs sont répartis sur l'ensemble du territoire (plus de 1 700 baux de villégiature et d'abris sommaires);

CONSIDÉRANT QUE les conditions actuelles du marché pour les produits forestiers sont difficiles et que la situation des entreprises d'exploitation forestière est précaire;

CONSIDÉRANT QUE les attributions de matières ligneuses octroyées aux bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sont en baisse depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QUE Boisaco a démontré sa volonté d'obtenir la certification FSC, de cibler les forêts à haute valeur de conservation (FHVC) et d'atteindre l'objectif de 12 % d'aires protégées;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 000 emplois sont liés à la forêt, sans compter les emplois indirects;

CONSIDÉRANT QUE le fait de soustraire des superficies aux activités d'aménagement forestier engendre des conséquences néfastes pour la vitalité économique de nos communautés locales;

La MRC de La Haute-Côte-Nord demande :

- **de bien évaluer les impacts économiques et sociaux des aires protégées et de ne pas en ajouter de nouvelles sur son territoire si celles-ci ont un impact direct sur les emplois concernés;**
- **d'être consultée en amont sur l'identification potentielle de nouvelles aires protégées sur son territoire;**
- **d'autoriser la conversion des baux d'abri sommaire en baux de villégiature dans les réserves de biodiversité.**

Afin d'éviter l'éventuelle fermeture d'usines, la perte de nombreux emplois et la migration de la population à l'extérieur de la région, soit vers les grands centres ou les grands chantiers, il est primordial de considérer les besoins et les préoccupations actuelles et futures des communautés locales pour maintenir une qualité de vie exceptionnelle sur le territoire de La Haute-Côte-Nord.

La MRC de La Haute-Côte-Nord remercie la commission du BAPE pour la considération qu'il apportera à ce mémoire.

10. RÉFÉRENCES

Bertrand L. et P. Levac (2010). Gestion durable de la forêt boréale : vision globale et recherche de l'équilibre. Roberval (Québec), Bureau du forestier en chef, 204 pages.

Boisaco (2011). Producteur de bois d'œuvre – La force d'une équipe. Site Internet.

CLD de La Haute-Côte-Nord (2002). Profil de la main-d'œuvre et étude d'impacts « secteur du bois et de la forêt » sur le territoire de la Haute-Côte-Nord – synthèse et faits saillants. Préparé par Raymond Chabot Grant Thornton, 59 pages.

MRC de La Haute-Côte-Nord (2011). Schéma d'aménagement et de développement révisé – premier projet. Adopté le 16 août 2011.